



Conseil économique et social

Provisoire

4 mars 2008

Français

Original: anglais

Session d'organisation pour 2008

Compte rendu analytique provisoire de la 3e séance

Tenue au siège à New York le vendredi 8 février 2008, à 16 heures.

Président : M. Mérorès (Haïti)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

08-23035 (F)



La séance est ouverte à 16 h 10

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite) (E/2008/2 et E/2008/L.1)

1. **Le Président** attire l'attention du Conseil sur les projets de proposition figurant dans le document E/2008/L.1, soumis par le Président et les membres du Bureau à l'issue des consultations officielles.

Projet de décision V : Thème du débat thématique de 2008 du Conseil économique et social

2. **M. Hoscheit** (Luxembourg) dit que le thème proposé pour le débat thématique de 2008, convenu durant les consultations officielles, est le suivant : « Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable, compte tenu des défis actuels ».

3. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil souhaite adopter le thème proposé susmentionné pour le débat thématique de 2008.

4. *Il en est ainsi décidé.*

5. **Mme Ghosh** (Observatrice de la Slovaquie) intervenant au nom de l'Union européenne, salue l'accord conclu sur le débat thématique de 2008 ainsi que la souplesse dont ont fait preuve toutes les parties prenantes. Parallèlement, l'Union européenne estime que la fréquence du débat thématique devrait être revue à l'avenir dans le souci d'aller plus loin pour ce qui est de renforcer le Conseil, d'accroître la participation des ministres tout au long du débat de haut niveau et d'équilibrer le volume de travail entre New York et Genève.

6. **M. Blake** (Observateur d'Antigua-et-Barbuda), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, salue le principe d'un accord sur la nécessité des débats thématiques. Toutefois, dit l'orateur, il importe également que ces débats abordent les défis actuels à mesure qu'ils surgissent afin d'avoir une utilité pratique. De la sorte, les documents en cours de rédaction en vue des discussions sur le développement rural devraient également aborder la crise financière qui vient de se produire. Enfin, dans la mesure où les débats thématiques offrent un cadre permettant au Conseil de tenir compte de tout événement majeur, un débat sur leur fréquence ne devrait pas être utile.

7. **M. Heidt** (États-Unis d'Amérique) dit que les « défis actuels » au sens large peuvent englober divers problèmes financiers. Il existe peu d'éléments attestant que l'instabilité actuelle des marchés financiers dans les pays développés aura un impact direct sur les marchés des pays en développement. Aussi le Secrétariat devrait-il continuer de porter son attention sur les domaines qui entretiennent un lien direct plus avéré avec les problèmes de développement rural.

8. **Mme Hounbedji** (Bénin) insiste sur le fait que le Conseil devrait tenir des débats thématiques chaque année et que la question de leur fréquence n'a pas à être débattue.

9. **Le Président** informe le Conseil que la discussion sur la « Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable », prévue dans la décision 2007/213, aura ainsi lieu durant le débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil, compte tenu des explications fournies par le Vice-Président du Conseil, M. Hoscheit du Luxembourg, et de la décision venant d'être adoptée.

Projet de décision VII : Thème du débat de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires

10. **Le Président** dit qu'il a invité le Vice-Président du Conseil, M. Kim Hyun Chong de la République de Corée, à conduire des consultations officielles sur le thème du débat de la session de fond de 2008 du Conseil consacré aux affaires humanitaires. Une fois les recommandations correspondantes soumises à l'examen du Conseil, M. Kim sera en mesure de convoquer des consultations officielles sur ce thème.

Projet de décision VIII : Thème du débat de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social relatif à la coopération régionale

11. **Le Président** croit comprendre que le Conseil décide que le thème du débat de la session de fond de 2008 du Conseil relatif à la coopération régionale doit être « La dimension régionale des thèmes du débat de haut niveau pour 2008 ».

12. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 16 h 30.